

Compte rendu de séance

Séance du 09 septembre 2020

L' an 2020 et le 09 septembre 2020 à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué ,s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à 20h00 à la **Salle communale** de La Lande Chasles, à huit clos en respect des règles sanitaires en vigueur. sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme JACQUIN Angélique, Mr LECLERC Sylvain, Mr MIGNOT Raymond, Mlle PERROCHON Morgane, Mme PORCHERON Léa, et Mr SAMSON Thierry

Excusé(s) : Mr ROUSSIASSE Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/09/2020

Date d'affichage : 02/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 10/09/2020

et publication ou notification
du 10/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUBERGEON Sylvaine

SOMMAIRE

La séance a commencé par la présentation du blason communal en mosaïque réalisé par Madame Christine Touhari, suivi de la présentation de la page web communale sur les plantes par Monsieur Gilles Poirier.

Christine Touhari, venue de Saumur où elle a un atelier, s'est présentée puis a fait découvrir son travail et sa façon de travailler la mosaïque. Elle sera présente le 20 septembre 2020 à partir de 10h pour répondre à toutes questions lors de l'inauguration du blason sur la façade de la mairie de La Lande-Chasles. L'ensemble du conseil municipal l'a félicité et remercié pour cette création artistique tout en finesse.. C'est la première fois qu'elle réalisait un blason et travaillait pour une commune. Encore Bravo !

Puis ce fut le tour de Gilles Poirier, habitant de La Lande-Chasles au lieu dit Les Planches, de présenter le travail réalisé avec son épouse Martine Coulon, tous deux ingénieurs agronomes. + de 200 plantes ont été répertoriées et chaque plante est présentée avec photos et explications, en téléchargement PDF. L'ensemble est à découvrir au lien suivant : <http://lalandechasles.free.fr/plantes.htm> L'ensemble du conseil municipal a félicité Gilles et Martine pour ce long travail réalisé et surtout pour le partage à tous de leurs données.

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération et arrêtés recensement 2021 : Coordinateur communal et Agent recenseur
- Délibération adhésion convention service paye
- Délibération arrêt du projet du PLUI de Loire Longué par l'Agglo Saumur Val de Loire : avis
- Présentation du blason en mosaïque par la créatrice Christine Touhari
- Présentation de la page web communale sur les plantes par Gilles Poirier et Martine Coulon
- Délibération fonction des adjoints à retirer (arrêté)
- Arrêté désignant 3 personnes membres du CCAS
- Installation commission communale d'harmonisation Maïs
- Nomination d'un référent eau ou représentant communal rivière
- Désignation référent Enedis
- Point de situation entretien cimetière
- Travaux isolation locations Blou et La Lande Chasles
- Informatique
- Élection parlementaire du 20 et 27 septembre 2020 : Permanence
- Inauguration du blason et ancre 20 septembre 2020
- Argent de poche citoyen – Toussaint 2020
- Nettoyons la nature – 26 septembre 2020
- Questions diverses.

1 – Délibération adhésion convention service paye Réf : 2020 / 25

Suite à l'élection du 27 mai 2020 et à l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le centre de gestion de Maine et Loire qui assure la confection de la paye ainsi que l'établissement des déclarations de fin d'année.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la durée du mandat électif.

2 – Délibération arrêt du projet du PLUI de Loire Longué par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire : avis Réf : 2020 / 26

Monsieur Jeannick Cantin, premier adjoint et conseiller communautaire à la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire, expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLU Intercommunal arrêté.

Après concertation, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la délibération correspondante.

3 - Délibération Point de situation entretien cimetière Réf : 2020 / 27

Au vue de la demande de certains citoyens concernant l'entretien du cimetière, Monsieur le Maire rappelle que pendant la période du Covid-19, il n'y a pas eu d'entretien mais note le souhait exprimé.

Après délibération, le conseil décide et approuve le devis du CAT La Bréotière pour 5 passages dans l'année d'un montant de quatre cent quatre vingt trois euros et 60 cts H.T. (483,60 euros).

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4 – Informatique réf : 2020 / 28

Monsieur le Maire explique que le système informatique de la mairie est constitué d'un PC en Windows 7 et qu'il serait préférable de passer en Windows 10. Dans l'état actuel plusieurs possibilités peuvent être envisagées .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants au devis suivant :

- Copie du disque dur sur un disque dur SSD (960 Go) puis mise à jour en windows10 (gain de vitesse).
- Changement de la batterie de l'onduleur

Le coût de cette prestation s'élève à environ 300 euros.

5 - Installation commission communale d'harmonisation Maïs Réf : 2020 / 29

Après concertation, le conseil municipal désigne pour la commission d'harmonisation des cultures de maïs :

- Président de la commission : Monsieur Jeannick CANTIN
-
- Représentant de la municipalité : Monsieur Christophe BERSON
-
- Représentant du Syndicat Local : Monsieur Alain DUPUIS
-
- Membre de la commission communale : Monsieur Joël ROUSSIASSE

6 - Arrêtés recensement 2021 : Coordinateur communal et Agent recenseur

Le prochain recensement ayant lieu en début d'année 2021, le conseil municipal doit nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour :

- Coordinateur communal : Madame Sylvaine Aubergeon (secrétaire de Mairie)
- Agent recenseur : Madame Christine Roussiasse

7 - Délibération fonction des adjoints à retirer (arrêté)

Par délibération en date du 11 juin 2020 le conseil municipal avait délégué certaines fonctions aux deux adjoints Messieurs Jeannick Cantin et Christophe Berson ; or en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales c'est le maire et non le conseil municipal qui peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.

Le conseil municipal abroge en conséquence la délibération 2020 / 17 remplacée par un arrêté.

8 - Arrêté désignant 3 personnes membres du CCAS

Monsieur le Maire a pris contact avec Madame Sylvie Pouteau qui accepte de rejoindre les membres du CCAS

Le conseil municipal émet un avis favorable.

9 - Nomination d'un référent eau ou représentant communal rivière

Après concertation et explication de Monsieur Jeannick Cantin sur l'organisation départementale, Monsieur Sylvain Leclerc, conseiller municipal est nommé référent concernant l'eau du bassin de l'Authion porté par le Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

10 - Désignation référent Enedis

Après concertation, Monsieur Christophe Berson, deuxième adjoint est nommé référent réseaux électriques (Enedis).

11 - Élection parlementaire du 20 et 27 septembre 2020 : Permanence

Permanence élections parlementaire

8h-10h	BERSON Christophe – PORCHERON Léa
10h-12h	PERROCHON Morgane – POIRRIER Angélique
12h-14h	MIGNOT Raymond – DESCHAMPS Jean-Luc
14h-16h	CANTIN Jeannick – SAMSON Thierry (ROUXEL J-Ch. le 27 septembre en remplacement de Cantin J.)
16h-18h	CANTIN Jeannick – ROUSSIASSE Joël

12 - Argent de poche citoyen – Toussaint 2020

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération "argent de poche citoyen" pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans leur permettant de participer à des travaux généraux sur la commune pendant les vacances de la Toussaint 2020 et de bénéficier en échange d'une indemnité financière.

Les personnes intéressées doivent prendre contact au secrétariat de la mairie,

La délibération si besoin sera prise au prochain conseil municipal d'octobre 2020.

13 - Nettoyons la nature – 26 septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle aux habitants que l'opération "nettoyons la nature" sera organisée du 28 septembre 2019 de 16h à 18h, rdv sur l'aire de pique-nique. Sacs poubelles, gants et chasubles seront distribuées aux participants gratuitement.

Monsieur le maire remercie d'avance l'ensemble des participants.

14 - Travaux isolation locations Blou et La Lande Chasles

Isolation à 1 euros

Les locataires de la ferme de Blou et de la maison aux Eclairgies ont fait une demande d'isolation à un euro à une entreprise du Maine et Loire afin de pouvoir bénéficier pour l'hiver prochain d'une isolation plus performante et ainsi envisager des économies de chauffage.

L'ensemble des travaux représente une économie pour la commune de plus de 7 000 euros.

Les travaux ont été effectués à Blou et à venir pour La Lande-Chasles.

La locataire de Blou est satisfaite des travaux réalisés. Des photos avant après ont été envoyées à la mairie pour archives.

15 - Inauguration du blason et ancre 20 septembre 2020

Le protocole de la cérémonie a été validé par le sous-préfet joint au téléphone le 8 septembre 2020 par le maire.

Port du masque et distanciation seront de rigueur. Il n'y aura pas de vin d'honneur.

La cérémonie sera présidée par Jacky Goulet, président de l'Agglo Saumur Val de Loire et maire de Saumur (qui possède une ancre de marine en bord de Loire, ville marraine d'une frégate de la Marine Nationale).

Le blason sera inauguré en présence de la créatrice.

Le commandant de la Marine de Nantes Saint Nazaire sera présent pour inaugurer la plaque de l'ancre de l'amicale des anciens marins du TCD Orage, en présence d'une trentaine d'anciens marins.

Mise en place à 10h15 pour cérémonie à 10h30.

Le parking voiture sera en face de la salle communale. Parking handicapés à l'aire de pique-nique.

Madame Deroche, sénatrice, et Mr Piednoir, sénateur de Maine et Loire seront présents également.

L'après-midi est prévu à la salle communale la 3e assemblée générale de l'amicale des anciens marins du TCD Orage, ainsi qu'une exposition temporaire du patrimoine de l'amicale ouverte au public de 15h à 18h dans le cadre des journées du patrimoine.

16 - Colis de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la même formule que l'an passé, réalisée par l'entreprise Ducs de Gascogne ; après discussion, le conseil municipal approuve l'achat d'une trentaine de colis à 28,95 euros TTC l'unité, avec plus d'éléments que l'année dernière.

Rappel : Les colis de Noël sont distribués aux habitants de la commune de La Lande-Chasles âgés de 65 ans et plus.

L'ensemble sera distribué le samedi 19 décembre 2020

17 – Souscription sécurité élus

Monsieur le Maire rappelle qu'il souscrit au contrat « sécurité élus », à SMACL assurances pour les risques suivants : responsabilité personnelle, protection juridique, accidents corporels, interruption d'activité professionnelle et prestations d'assistance. Il signale également que les membres du conseil peuvent également souscrire.

Monsieur le Maire souligne que le décret n°2020-1072 du 18 août 2020, pour les communes de moins de 3 500 habitants, fixe une compensation annuelle de 87 euros par l'état.

La compensation est versée sous forme de dotation.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable pour que la collectivité prenne en charge pour 2021 le contrat SMACL pour Mrs J.C.Rouxel J.Cantin et C.Berson : maire et adjoints.

Pour 2020, un versement sera effectué pour rembourser le montant réglé par le maire (Environ 70 euros compensés par une dotation de l'Etat pour cela sur le budget communal)

16 - Questions diverses.

Poules : Rappel : la collectivité offre deux poules par foyer sur La Lande-Chasles début décembre 2020. Les personnes intéressées qui n'en ont pas encore fait la demande sont invitées à se présenter à la mairie où prendre contact avec le secrétariat. Il est possible d'acheter pour chaque foyer des poules supplémentaires.

La commission travaux fera un déplacement au lieu dit La Chênellerie pour envisager des travaux au niveau d'un fossé communal séparant deux propriétés privées. Un recensement des mêmes travaux sera effectué sur la commune afin de rentabiliser au mieux les frais d'entretien.

Une demande écrite a été faite en mairie pour réclamer l'option de voir disposé un lampadaire supplémentaire à l'Aireau. Une tranchée sera nécessaire pour cet ajout et même si le lampadaire pouvait être récupéré au lieu dit les trois étoiles, le coût total représente 3 111,58 euros net de taxe pour la commune. Suite au vote des 10 conseillers municipaux présents à bulletin secret, 8 contre, 2 pour, la demande est rejetée.

Suite visite du père Bertrand Chevalier, expert diocésain départemental en patrimoine religieux, le tableau serait daté du XVIIIe siècle. D'importants travaux de restauration pourrait être entrepris à moindre coût par une spécialiste proposée par le diocèse. Vu le contexte de la récupération du tableau au domicile du maire, une base juridique se devait d'être mise en place. Propriété du maire par défaut, celui-ci le mettra à disposition de la commune avec courrier mentionnant qu'il ne pourrait être ni vendu ni cédé sans son accord ou celui de ses descendants afin de conserver ce tableau sur la commune. Le tableau sera présenté à Monseigneur Delmas, évêque d'Angers, lors de sa venue sur la commune le samedi 26 septembre 2020 à 9h30 en la chapelle Saint Jean.

La commune a été inscrite pour l'obtention du label village internet 2020. Actuellement avec 3@, elle espère notamment avec l'épisode du concours des blasons sur Twitter pouvoir ajouter un @ supplémentaire ! Résultat en février 2021. Concours mis en place par l'association Ville internet.

La sortie "Champignon et explications" envisagée le 17 octobre prochain est reportée à 2020 au vu du contexte sanitaire Covid-19

Sablère de Cuon : Un point de situation est fait suite au rapport de la commissaire enquêtrice. Le maire note son étonnement à voir cité le conseil municipal comme étant favorable au projet en l'absence de délibération indiquant le contraire. Il n'y a pas eu de délibération car lors de la précédente réunion du conseil municipal il avait été plutôt demandé à chacun, membres du conseil et habitants de se déplacer, envoyer un mail ou un courrier pour faire état de toutes remarques sur ce projet. Peu de personnes l'on fait et cela est à regretter. L'avis de la commissaire enquêtrice reste un avis, l'avis final revient au préfet de Maine et Loire. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement du tournant de la sortie de la chèvrerie et au même endroit l'aménagement du circuit vélo européen reliant Alençon à Saumur, afin d'éviter tous accidents. L'entreprise retenue pour le site envisage de déplacer la "grenouille" après avoir bien pris note du point GPS où elle se trouve, et la mettre en place sur l'aire de pique-nique provisoirement le temps de la durée d'exploitation avec un panneau explicatif.

Location salle communale. Au vu de la réglementation en vigueur, peu de personnes ont confirmé la location depuis le 15 mars 2020 car les deux principales mesures demandées par la préfecture (pas de danse et apéritif assis) ont été très dissuasives même si les protocoles sanitaires étaient respectés pour le reste de l'organisation. Cela ne devrait pas s'améliorer pour les mois à venir.

Fibre optique. Le maire sera présent aux rencontres numériques organisées par Anjou numérique le 24 septembre 2020 à 19h à Angers, puis le 25 septembre 2020 à 14h en mairie de Longué-Jumelles. Un bilan de ces deux réunions sera diffusé sur la page Facebook de La Lande-Chasles et sur le site internet communal.

Entretien des bornes sur les voies communales. Entretien prévu en décembre prochain. Un recensement des fossés à entretenir en 2021 sera effectué par la commission travaux.

Communiqué paroissial. L'évêque d'Angers, Monseigneur Delmas, effectuera une visite sur la paroisse du Lathan pendant 3 jours. Sa première messe aura lieu à La Lande-Chasles à 9h30 le samedi 26 septembre 2020. Une rencontre sera possible ensuite sur l'aire de pique-nique ou à la salle communale en respect des mesures sanitaires en vigueur et suivant la météo. Avant son départ, l'ancre de l'amicale des anciens marins du TCD Orage sera bénie. Sauf erreur, ce sera la première fois qu'un évêque se déplacera sur la commune de La Lande-Chasles.

Guêpes : Un nid de guêpes a été signalé au bac à verre à la salle communale. Une solution sera apportée dès le 10 septembre 2020 mais restez vigilants.

Séance levée à 23h30

Prochain conseil municipal, le mercredi 07 octobre 2020 à 20h à la salle communale.

En mairie, le 10 septembre 2020
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL